



MÉMO

Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 22 avril 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

Outaouais	Ottawa	Québec
219 cas	943 cas	20 965 cas

- 839 nouveaux cas au Québec dans les derniers 24 heures;
- 1278 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 199 cas sont aux soins intensifs parmi les 1278 cas hospitalisés;
- 1134 décès à ce jour au Québec
- 300 résidences sur 2 600 ont des cas de COVID-19, dont 80 où la situation est plus critique
- Demande au gouvernement du Canada de déploiement de 1000 soldats pour aider dans les CHSLD de la province, là où la situation est critique en ce moment.
- .

2. Faits saillants du CISSSO

Le tableau contenant les informations peut être obtenu en cliquant ici :

<https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19>

- Nombre de cas confirmés en Outaouais : 219
- Nombre d'employés atteints de la COVID-19 : 22
- Ainsi, pour l'instant, voici la répartition des 219 cas :
 - 175 cas en urbain
 - RLS Vallée de la Gatineau : inférieur ou égale à 5
 - RLS Pontiac : inférieur ou égale à 5
 - RLS Papineau : 26
 - RLS Collines : 12



- 7 cas ont été hospitalisés en Outaouais;
- 2 cas est aux soins intensifs;
- 1 décès à ce jour en Outaouais;
- 108 personnes sont rétablies en Outaouais;
- Nombre de résidences pour personnes âgées touchées : 2 (CHSLD, résidences privées pour personnes âgées)

3. Principales directives gouvernementales émises

- On ne sort pas OU les sorties doivent être limitées au strict minimum;
- Aucun regroupement intérieur ni extérieur;
- Garder une distance de 2 mètres des personnes;
- Le lavage de main demeure la solution la plus simple et la plus efficace pour freiner la propagation du virus et se protéger nous-mêmes et nos proches;

4. Annonces gouvernementales

4.1 Gouvernement du Québec

Inscription des salariés des secteurs liés aux services essentiels au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)

Invitation aux salariés des secteurs liés aux services essentiels à commencer dès aujourd'hui les démarches relatives à leur inscription au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), en s'inscrivant à Mon dossier. Revenu Québec souhaite ainsi éviter une surcharge de son service à la clientèle lors du début officiel des inscriptions au programme, le 19 mai.

- Le PIRTE est une aide financière de 100 dollars par semaine destinée aux travailleurs des secteurs désignés comme étant essentiels qui gagnent de 5 000 dollars à 28 600 dollars par année. Plus de 600 000 salariés à temps plein et à temps partiel pourraient en bénéficier.
- L'aide financière sera versée rétroactivement au 15 mars et couvrira un maximum de 16 semaines.
- De l'information additionnelle sur le PIRTE et sur la façon de s'inscrire à Mon dossier est présentée dans le site de **Revenu Québec**

Un service de placement plus efficace pour les employeurs et les employés dans les secteurs prioritaires (extrait du communiqué de la FQM, 22 avril 2020)



Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une plateforme transitoire pour faciliter le recrutement des entreprises correspondant aux services et activités prioritaires qui font face à de nouveaux défis à cause de la pandémie actuelle de COVID-19.

Cette plateforme temporaire vise à aider les entreprises déclarées prioritaires qui sont à la recherche de main-d'œuvre pour répondre à des besoins urgents. Ces entreprises pourront faire connaître rapidement et gratuitement les postes qu'elles ont à pourvoir. Une plateforme permanente plus complète sera dévoilée dans quelques semaines. Celle-ci remplacera le système de placement actuellement offert sur le site d'Emploi-Québec, pour lequel une refonte avait déjà été amorcée.

Les entreprises correspondant aux services et activités prioritaires peuvent dès maintenant transmettre leurs offres d'emploi pour publication sur la plateforme temporaire, accessible au Québec.ca/coronavirus. Les entreprises qui souhaitent obtenir de l'information sur cette plateforme peuvent en tout temps se rendre au Québec.ca/coronavirus ou téléphoner au 1 800 463-2355.

Entrée en vigueur du règlement sur les établissements d'hébergement touristique le 1^{er} mai 2020 (extrait du communiqué de la FQM, 22 avril 2020)

Le cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le cabinet de la ministre du Tourisme souhaitent rappeler aux municipalités et MRC que le règlement concernant l'encadrement de l'hébergement touristique de courte durée entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain. Cette entrée en vigueur ne suspend pas les mesures interdisant la location résidentielle à court terme dans le cadre des dispositions d'exception mises en place pour lutter contre la pandémie de la COVID19.

Les municipalités seront consultées avant que ne soient émises les attestations de classification pour valider la conformité de l'usage au règlement de zonage. C'est la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) qui entrera en communication avec les municipalités à ce sujet.

Mise à jour des services de gestion des matières résiduelles essentiels (extrait du communiqué de la FQM, 22 avril 2020)

RECYC-QUÉBEC nous a informés qu'en raison de l'évolution constante de la situation et de la reprise des activités de certains secteurs (ex. : construction résidentielle), la liste des services essentiels relatifs à la gestion des matières résiduelles a été mise à jour. Ainsi, les services suivants ont été ajoutés :

- Écocentres et collectes d'encombrants;
- Services de collecte et de tri des résidus de construction, rénovation et démolition.

Vous pouvez consulter la page Web de RECYC-QUÉBEC ICI où des conseils pour les opérateurs de centres de tri de résidus CRD et les gestionnaires d'écocentres ont été ajoutés.



4.2 Gouvernement du Canada

Voir le document joint au présent résumé.

5. Services aux entreprises du territoire

Le **Service de développement économique de la MRC** est la porte d'entrée pour répondre aux entreprises sur le territoire. Les entrepreneurs pourront rejoindre monsieur Marc Carrière et son équipe **au (819) 427-6243 poste 1328 ou à l'adresse suivante : m.carrière@mrc-papineau.com** pour, notamment obtenir des renseignements, partager des préoccupations ou soumettre des suggestions.

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plutôt le **1 877 644-4545 ou 819 644-4545**.